



VISA D - REGROUPEMENT FAMILIAL

Page 1

Remarque: Les ressortissants résidant en Suisse avec un permis de séjour valable et qui se sont mariés en Turquie doivent d'abord s'informer auprès de leur office de l'état civil compétent en Suisse pour savoir si **l'enregistrement du mariage** par le Consulat Général à Istanbul est nécessaire (pour les ressortissants suisses, cet enregistrement est requis par la loi). Si nécessaire, veuillez contacter istanbul@eda.admin.ch.

INFORMATIONS GENERALES SUR LE REGROUPEMENT FAMILIAL:

Les demandes de "Visa D - Regroupement familial" doivent être déposées UNIQUEMENT auprès du Consulat Général de Suisse à Istanbul.	<input type="checkbox"/>
Les requérants doivent déposer la demande en personne.	<input type="checkbox"/>
Le Consulat Général de Suisse se réserve le droit de ne pas accepter les dossiers incomplets.	<input type="checkbox"/>
Aucun document délivré par voie électronique (en ligne) ne sera accepté.	<input type="checkbox"/>
La demande pour regroupement familial est transmise à l'office compétent de l'autorité cantonale des migrations en Suisse qui détient le pouvoir de décision. Le Consulat Général de Suisse ne peut établir le visa qu'après avoir obtenu l'autorisation de l'autorité cantonale des migrations.	<input type="checkbox"/>
Une période d'attente d'au moins 8 à 10 semaines doit être prévue (voire plus).	<input type="checkbox"/>
Pour de plus amples informations concernant le "Visa D - Regroupement familial" écrivez à: istanbul.visa@eda.admin.ch	<input type="checkbox"/>
Si un "Visa D - Préparation au mariage" est demandé, les mêmes documents doivent être présentés (sauf le formulaire B du certificat international de mariage).	<input type="checkbox"/>

DOCUMENTS POUR LA DEMANDE «VISA D – REGROUPEMENT FAMILIAL »

Veillez préparer les documents dans l'ordre suivant.	<input type="checkbox"/>
Tous les documents doivent être établis au nom du requérant.	<input type="checkbox"/>
Le Consulat Général de Suisse se réserve le droit de réclamer des documents supplémentaires.	<input type="checkbox"/>
Trois formulaires de demande pour un visa national D (Demande pour un visa de long séjour) <ul style="list-style-type: none"> o https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/einreise/visumantragsformular.html o Document complété en allemand, français, italien ou anglais o Tous les formulaires doivent être signés personnellement o Complétés à la machine à écrire, en ligne ou en majuscules (avec un stylo à bille noir ou bleu) o Veuillez indiquer votre numéro de téléphone et votre adresse électronique ! 	<input type="checkbox"/>
Quatre photos identiques, récentes et biométriques <ul style="list-style-type: none"> o Pour de plus amples informations, voir: www.schweizerpass.admin.ch/dam/data/pass/ausweise/fotomustertafel.pdf 	<input type="checkbox"/>
Passeport valide <ul style="list-style-type: none"> • Établi durant les 10 dernières années • Minimum 2 pages vide • Au moment de la délivrance du visa, le passeport doit être valable pendant au moins trois mois supplémentaires. 	<input type="checkbox"/>
Deux copies du passeport <ul style="list-style-type: none"> o Veuillez faire des copies lisibles sur des feuilles A4 o Première page (page avec les données biométriques) o Si applicable, les visas précédents et les timbres d'entrée/sortie 	<input type="checkbox"/>
Suite de la deuxième page / Veuillez tourner la page	

VISA D - REGROUPEMENT FAMILIAL

Page 2

TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE ATTESTES PAR UNE APOSTILLE	
IMPORTANT! Préparez une copie lisible de chaque document séparément dans le même ordre (série supplémentaire)	
Si vous êtes marié, certificat international de mariage, formulaire B (avec apostille) <ul style="list-style-type: none">Original, datant de moins de 6 mois, délivré par l'office de l'état civil turc (Nüfus Müdürlüğü)	<input type="checkbox"/>
Extrait détaillé du registre de la famille (avec apostille) <ul style="list-style-type: none">Original, document actuel, délivré par l'office de l'état civil turc (Nüfus Müdürlüğü)Toutes les inscriptions à l'état civil et les relations familiales doivent être visibles	<input type="checkbox"/>
Traduction de l'extrait détaillé du registre de la famille <ul style="list-style-type: none">Original, traduit dans une langue nationale suisse (allemand, français ou italien) par un traducteur accrédité.<u>Veillez ne pas le faire certifier par un notaire</u>	<input type="checkbox"/>
Extrait du casier judiciaire (avec apostille) <ul style="list-style-type: none">Original, document actuel délivré par le ministère public	<input type="checkbox"/>
Traduction de l'Extrait du casier judiciaire <ul style="list-style-type: none">Original, traduit dans une langue nationale suisse (allemand, français ou italien) par un traducteur accrédité.<u>Veillez ne pas le faire certifier par un notaire</u>	<input type="checkbox"/>
Ne concerne que les conjoints de citoyens non suisses-UE/AELE, âgés de 18 ans et plus: preuve de la maîtrise de la langue nationale suisse parlée au futur lieu de résidence (niveau minimum A1): Vous pouvez trouver des certificats de langue reconnus sur le lien suivant: https://www.fide-info.ch/doc/08_Sprachenpass/fideFR08_ListeCertificatsReconnus.pdf	<input type="checkbox"/>
De la part du membre de la famille vivant en Suisse <ul style="list-style-type: none">Copie du passeport ou de la carte d'identité valideCopie de l'autorisation d'établissement ou de séjour valable si le membre de la famille n'est pas citoyen suisse	<input type="checkbox"/>
Frais de visa: Paiement: Est accepté seulement en espèces et contrevaletur en monnaie turque <ul style="list-style-type: none">Adulte: 80.- €Les frais de visa pour les conjoints de citoyens suisses ou UE/AELE sont gratuits	<input type="checkbox"/>